Ref. formation 202206135407

Biosécurité en élevage avicole

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ARDEAR NOUVELLE AQUITAINE
Animatrice Adear Limousin
05.87.50.41.03
contact@adearlimousin.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription directe ou par un conseiller en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteur.ice.s, conjoint.e.s collaborateur.trice.s, aux salarié.e.s, aux cotisant.e.s solidaires et aux porteur.euse.s de projet agricole. Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits.

Prérequis pédagogiques :

Aucun

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

L'Adear Limousin organise des formations pour apporter aux agriculteurs des réponses techniques, économiques, juridiques, organisationnelles, etc. qui permettront aux producteurs installés de s'améliorer techniquement et de gagner en autonomie technique. Elle propose également des formations obligatoires pour les paysans de certaines filières dans le cadre de la certification des fermes, comme par exemple les fermes en élevage avicole ou porcin. La recrudescence de la grippe aviaire a amené le gouvernement à imposer des mesures aux élevages avicoles pour qu'ils appliquent un plan de biosécurité qui vise la réduction du risque d'introduction, de développement et de propagation des virus de l'influenza aviaire. Ce plan de biosécurité prévoit que les éleveurs de volailles se forment pour en connaître et maîtriser tous les points. Les objectifs de la formation sont de pouvoir mettre en place les mesures de biosécurité devant être appliquées par les opérateurs et les professionnels liés aux animaux dans les établissements détenant des volailles dans le cadre de la prévention des maladies animales transmissibles aux animaux ou aux êtres humains. Les 12 points du plan de biosécurité décrits dans l'arrêté ministériel sont pris en compte dans les séquences. Les séquences permettront de remplir ces 3 objectifs : -Etre capable d'élaborer un plan de biosécurité -Etre capable de gérer au quotidien un plan de biosécurité -Connaître les bonnes pratiques d'hygiène

Contenu et modalités d'organisation

Module n° 1 - Durée : 2h30 Objectifs pédagogiques : Prise de connaissance du groupe et évaluation des attentes de chacun. Élaboration d'un plan de biosécurité sur sa ferme. Contenus : Temps d'échange avec présentation de chaque participant et de son exploitation : point sur les attentes, les compétences et connaissances de chacun. Informations générales sur l'Influenza et les maladies infectieuses en élevage avicole. Zonage du plan de biosécurité du stagiaire à partir d'un plan de masse de son exploitation. Identification des vecteurs et des flux de contamination sur leur plan. Présentation du principe de gestion des croisements (séparation dans l'espace et dans le temps). Méthodes pédagogiques et moyens matériels : Présentation des séances et échange avec les stagiaires Apports théoriques avec un diaporama de présentation générale de l'influenza puis temps d'échange Exercice pratique en individuel : chaque stagiaire vient avec un plan de son exploitation pour délimiter le zonage et les flux avec des marqueurs de couleur Échange et valorisation d'expériences des stagiaires Apport théorique : distribution d'un tableau de gestion des croisements Module n° 2 - Durée : 3h00 Objectifs pédagogiques : Recevoir les clés pour gérer au quotidien le plan de biosécurité sur sa ferme. Contenus : Identification par chaque stagiaire des personnes qui ont été présentes dans l'élevage la semaine précédente : mettre en évidence les exigences imposées à l'éleveur Informations sur les risques de transmission par l'avifaune sauvage Présentation des résultats d'une étude sur les risques de contamination par les basse-cours Listage des sous-produits d'élevage et les méthodes d'assainissement qui leur correspondent Information ludique sur les règles de traçabilités des bandes et des intervenants sur l'exploitation Présentation du matériel pour l'auto-contrôle dans son élevage Méthodes pédagogiques et moyens matériels : Réflexion collective pour valoriser les expériences des participants : jeu de mémoire et analyse des conséquences. Apports théoriques avec un diaporama. Apports théoriques puis temps d'échange entre les participants pour effectuer une liste exhaustive Quizz en groupe avec un

…

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

formation à la création d'activité

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00303506	du 21/06/2022 au 21/06/2022	Guéret (23)	ARDEAR NOUVELLE AQUITAINE		Non éligible	FPC
00360796	du 13/06/2023 au 13/06/2023	Panazol (87)	ARDEAR NOUVELLE AQUITAINE		Non éligible	FPC
00448628	du 26/03/2024 au 26/03/2024	Panazol (87)	ARDEAR NOUVELLE AQUITAINE		Non éligible	FPC